

api

INFORMATIONS
REGIONALES
HEBDO

n° 35 / 13 Juin

dir. B.Lambert

2F 50

ACCIDENTS DU TRAVAIL



la
mort

chimique

LE TRAVAIL TUE

Le 12 septembre 1974, 5 heures du matin, à Chantenay, rue des Usines, 4 ouvriers meurent et un cinquième est blessé à vie dans l'usine de la GENERALE des Engrais Société très anonyme.

De l'extérieur, on ne distingue qu'un long bâtiment étroit mais très haut, plutôt un assemblage de tôles jaunâtres, le tout saupoudré d'une poussière sale et au dessus de cela, l'odeur écoeurante des phosphates.

L'intérieur n'est guère plus reluisant. L'engrais s'est solidifié partout, en croûtes épaisses sur le sol, enrobant les barreaux des escaliers, obstruant les aérations, encrassant les machines. Les pompiers, l'inspecteur du travail, les policiers, feront part de la même impression de délabrement renforcée par l'atmosphère suffocante et l'absence d'entretien.

Le rapport de police est éloquent: "l'intérieur est un véritable capharnaüm où l'on distingue des traces anciennes de crasse".

C'est dans ce décor, dans ces bâtiments construits en 1902 que des ouvriers fabriquaient depuis 1959, à un rythme infernal (en 3 huit) un engrais qui, comme le répètera le directeur devant la cour d'appel de RENNES la semaine dernière, "n'est absolument pas dangereux, puisqu'il est utilisé par des milliers de paysans".

Cet engrais inoffensif mais mortel, le 9.9.12., est à base de nitrate d'ammoniac, produit qui se décompose facilement en gaz toxique. Le circuit de fabrication est complexe. Les différentes composantes sont introduites dans un granulateur où elles sont brassées, homogénéisées, humidifiées. Par un système de tapis roulants, l'engrais arrive dans un séchoir où il est séché, au moyen d'un brûleur. A la sortie un ventilateur refroidit la matière brûlante! Le produit est ensuite véhiculé par les tapis. Puis l'élévateur l'apporte sur un dernier tapis et l'engrais est alors tamisé par des goulottes vibrantes avant de sortir du circuit et d'être stocké.



En cas d'incident technique un circuit de recyclage permet de court-circuiter la production.

travail facile ?

A entendre le directeur, le travail des ouvriers est facile. Il suffit de surveiller les machines et d'intervenir si un tapis s'engorge, provoquant un bourrage d'engrais. Dans ce cas-là, il faut agir au plus tôt pour dégager l'engrais qui se solidifie rapidement et qu'on doit parfois casser à coups de barres à mines.

Revenons à l'accident de ce 14 septembre. L'équipe de nuit achève son service. A 4h 20 un bourrage s'est produit et la fabrication a été mise en position de recyclage. Les ouvriers sont occupés à dégager les tapis. A 5 heures l'équipe du matin prend le relais. La suite on la connaît bien. Pendant que les chefs d'équipe se passent les consignes, les ouvriers montent à leur poste aux six étages de la machinerie. Soudain un gaz rouge se dégage et instantanément gagne les premiers niveaux. Les ouvriers atteints sont asphyxiés sur place, les poumons rongés. Certains ne bougent même pas, d'autres se traînent sur quelques mètres. Voudraient-ils fuir qu'ils ne le pourraient pas. Il y a une seule porte de sortie au troisième étage et les escaliers, étroits et glissants, sont quasi impraticables en cas de danger. Les masques à gaz, cinq en tout, sont soigneusement rangés, sous clé, dans le poste de surveillance...

Plus rien à faire, les soins sont inutiles ...

Le lendemain, PRESSE-OCEAN en fait sa première page, "Le Monde" publie deux articles. Les syndicats protestent, le CNPF déplore, André MORICE demande aux patrons et aux ouvriers de veiller à la sécurité car "il y va de la vie des travailleurs et donc du sort de leurs familles", l'inspecteur du travail suspend la fabrication du produit.

Aujourd'hui, cette belle émotion est retombée et après quatre ans d'enquête, de procédure, de faux-fuyants, cinq familles tentent d'obtenir, devant la cour d'appel de Rennes, une pension convenable avec l'aide de quelques ouvriers qui pensent que tout n'a pas été dit sur les conditions de travail qui ont tué leurs copains.



l'enjeu

L'enjeu du procès? Obtenir que le directeur soit reconnu coupable d'une faute inexcusable, qu'il soit condamné pour homicide involontaire, condition nécessaire pour que la pension versée par la Sécurité Sociale soit révalorisée. Le tribunal de Nantes, en juin 1976, s'était contenté de condamner le directeur de l'usine à plusieurs amendes pour infraction à la réglementation du travail mais n'avait pas retenu l'homicide involontaire.

Deux stratégies en présence:

- pour l'employeur, prouver que l'accident était imprévisible, que n'en connaissant pas les causes, on ne pouvait en éviter les conséquences.
- pour les ouvriers, montrer que le directeur devait savoir que le produit était dangereux et qu'il a fait passer les exigences de la sécurité après les nécessités du profit.

Tout le procès du mercredi 31 mai à Rennes s'est résumé à l'affrontement poli de ces deux thèses. Le Président de la cour d'appel a longuement interrogé le directeur, courtoisement, sans coup d'éclat, mais avec une apparence de sérieux: quatre morts, ce n'est pas rien. Le directeur, avec une belle désinvolture, répond méthodiquement à tout. Sa défense tient en deux points:

- d'abord le directeur n'hésite pas à mettre en cause l'attitude des ouvriers. Au moment du barrage, à 4h 20, il n'aurait pas fallu que tous les ouvriers se précipitent.

Notamment l'ouvrier du granulateur aurait dû rester à son poste et stopper le brûleur. "J'ai fait confiance à un homme et je me suis trompé", affirme gravement le directeur.

Un peu offusqué, le Président du Tribunal lance: "Vous pourriez au moins le créditer d'avoir laissé sa vie au profit de l'entreprise".

Mais l'essentiel de l'argumentation consiste à affirmer que la décomposition de l'engrais n'était pas prévisible. Des tests, faits sur de petites quantités en laboratoire, avaient montré qu'il fallait une température de 270° pour

qu'un gaz se dégage. Selon le directeur "nous ne pouvions prévoir des équipements de sécurité puisque nous ignorions l'existence de risques. Encore aujourd'hui nous ignorons les causes réelles de cet accident exceptionnel".

A l'entendre, la seule expérimentation possible, c'est la résistance physique des ouvriers: s'ils meurent, c'est que le produit devait être plus dangereux que ce qu'avaient pensé les techniciens de l'entreprise...

C'est contre ce raisonnement que s'élèvent les voix des ouvriers. Ils contestent d'abord que la direction ait ignoré le danger du 9.9.12.

Le 28 août 1974, un dégagement de vapeurs avait eu lieu et les ouvriers avaient brisé un carreau pour respirer et appeler à l'aide. On le leur avait reproché. Plusieurs fois le médecin avait prescrit des traitements à des ouvriers victimes d'émana-

tions nitreuses. Certains parlent de nombreux exemples de décomposition rapide avec des flammes s'élevant à plusieurs mètres. Le jour de l'accident les pompiers avaient d'ailleurs constaté des traces d'incendie.

Et comment expliquer les modifications récentes dans la composition de l'engrais sinon parce qu'on savait, avant l'accident, qu'on jouait avec le feu en produisant un engrais fragile?

D'ailleurs en admettant qu'on ne pouvait connaître les causes réelles de la décomposition, des moyens existaient pour en éviter les conséquences mortelles.

Depuis 1974 des issues de secours ont été aménagées à chaque étage, des dispositifs d'alerte ont été installés sur la chaîne, on a multiplié le nombre de masques... Si tout cela avait été fait avant le 12 septembre 1974, cinq ouvriers vivaient peut-être encore.

Mais le procès a clairement mis en lumière le peu de cas qu'on faisait à la direction centrale de Péchiney-Ugine-Kuhlman, de la santé des ouvriers. Le Président directeur général avait déclaré peu avant l'accident: L'usine de Chantenay va disparaître à court terme. Il faut seulement en assurer la survie. Le groupe a décidé de ne pas investir davantage sinon le minimum pour assurer l'entretien". Que dire de plus?

Alors ce procès laisse un goût d'amertume dans la bouche de tous ceux qui y ont assisté. L'impression que tous les débats techniques ne faisaient que masquer la réalité: la mort des ouvriers est une des données du développement capitaliste. Alors faire emprisonner le directeur de l'usine ou le Pdg, mais qu'est-ce que cela changera au fond?

On sait bien que ce qui est en jeu c'est la possibilité d'arrêter les productions dangereuses, la possibilité de décider quoi et comment produire. Car l'engrais est dangereux pour les ouvriers mais aussi pour les agriculteurs et les consommateurs.

Mais nous sommes loin pourtant du quotidien un peu sordide: obtenir une pension convenable pour survivre et rabaisser le mépris insolent de ces capitaines d'industrie. Un détail: le directeur de l'usine a été élu, depuis 1974, responsable du service de prévention des accidents de travail à la caisse primaire d'assurances maladies...

jugement en juillet

Enquête APL.





MAISONS FAMILIALES EN GREVE

PEUX-TU NOUS DIRE CE QUE SONT LES MAISONS FAMILIALES ?

R.: Ce sont des établissements privés non confessionnels qui, au départ, recevaient des jeunes venant uniquement du milieu agricole, 15 jours sur l'exploitation et 8 jours à la Maison Familiale (M.F.), pour des cours théoriques. Ceci a marché pendant 20 ou 30 ans.

Depuis 5 ou 6 ans, les M. F. se sont mises à recevoir des jeunes artisans. Les jeunes que nous recevons, on les prend soit à la sortie de 5ème de transition car il n'y a pas d'autres débouchés, soit à la sortie de 5ème normale parce qu'il y a des jeunes qui ne veulent plus de l'école et qui préfèrent rentrer dans le boulot, ou encore à la sortie de 3ème.

On a uniquement des jeunes qui se destinent à une profession manuelle: agriculture ou artisanat.

Pour le financement, comme il s'agit d'un enseignement privé, c'est avant tout les familles. Mais si il y a 10 ans on demandait 600 F pour l'année, aujourd'hui on demande 3000 F pour l'année en faisant une semaine de cours sur trois. Malgré cette augmentation, les charges ayant augmentées encore plus vite, on n'arrive pas à boucler le budget.

En dehors de l'apport des familles, il y a le financement de l'Etat. Mais les subventions de l'Etat qui, il y a 10 ans représentaient 70 % de notre budget, n'en représente plus aujourd'hui que 25 %.

A partir de là, depuis 10 ans la situation des salariés n'a fait que se détériorer. Aujourd'hui on a nos salaires avec un mois de retard, les avantages acquis sont remis en cause. On se trouve devant un Conseil d'Administration des M. F. constitué de parents, en fait d'agriculteurs, avec qui on est très proche quand il s'agit de travailler au niveau de notre M. F., mais quand il s'agit de discuter de nos problèmes de salaires, ils se compor-

tent exactement comme un patron classique et actuellement les avantages acquis sont supprimés: ils refusent d'augmenter les bas salaires, en particulier les maîtresses de maison, et en plus nous sommes payés avec un mois de retard.

SOUTIEN DES AGRICULTEURS ?

R.: C'est difficile. Beaucoup de gens disent qu'ils sont d'accord avec nous dans ce qu'on fait parce que c'est assez social. Mais est-ce que ça va plus loin que le soutien verbal? Je ne sais pas.

Un certain nombre de gens qui sont des responsables professionnels agricoles soutiennent bien les M. F. dans les discours, mais je ne sais pas s'ils iraient jusqu'à y envoyer un de leurs enfants.

Nous, on est dans le même dilemme. Notre système d'école, en petit groupe, qui essaye de faire progresser les plus faibles, je ne sais pas si économiquement c'est très rentable.

LA GESTION ?

R.: Chaque M. F. est gérée par une association de parents d'élèves comportant des parents dans un Conseil d'Administration.

En réalité, ce ne sont pas eux qui tiennent les comptes mais les moniteurs des M. F. c'est à dire nous, ce qui nous met en ambiguïté par rapport à notre employeur. Bien souvent, ce dernier en profite pour nous dire "vous êtes bien au courant de la situation, alors qu'avez vous à révéndiquer, vous savez bien qu'on a pas d'argent et donc qu'on ne peut pas répondre à vos revendications" (...).

Ils nous font du chantage en disant "Si vous forcez de trop pour vos revendications, la situation va empirer" (...).

On nous demande également de rechercher des solutions. Coté employeur on admet difficilement qu'on pose les problèmes sous

forme de grève ou d'action un peu plus dures. Ce qu'ils voudraient c'est qu'on cherche ensemble des solutions, ce à quoi nous répondons qu'en définitif, pour nous CFDT, nous considérons que ce financement de type privé ce n'est pas nous qui l'avons choisi, il nous est imposé, on l'a dénoncé à maintes reprises, et nous avons parlé de contrats d'association. Mais il y a un problème, c'est que les contrats d'association n'existent pas au Ministère de l'Agriculture et en plus l'Union Nationale des M. F. est totalement opposée à ce système car pour elle se serait perdre un certain nombre de privilèges par rapport au type d'enseignement.

Il n'y aurait plus, d'après eux, la possibilité pour les parents de contrôler l'enseignement, de participer (...).

Ce que nous voudrions c'est d'arriver à un financement de type public, peut-être par le contrat d'association dans un premier temps pour aller ensuite vers une éducation nationale rénovée (...).

Nos responsables départementaux ou nationaux, eux, attendent tout de la loi Guermeur.

200 MILLIONS DE DETTES

Il faut dire également que la Fédération des M. F. a une dette très importante à la Mutualité Sociale Agricole qui s'élève à plus de 200 millions d'anciens francs.

Pour éponger cette dette, il y a eu des hypothèques par la Mutualité. Et le Conseil de la Fédération, composé des Présidents des M. F., a demandé un emprunt au Crédit Agricole. Cet emprunt est en principe accordé mais il a fallu un cautionnement. Celui-ci a été demandé au Conseil Général qui a accepté.

L'emprunt s'élève à 170 millions anciens. Et son remboursement sera effectué à 50 % par les M. F. et à 50 % par des organismes: Chambres d'Agriculture, Crédit Agricole et le Conseil Général.

M.F. (suite...)



La Fédération envisage de rembourser sa part par le quota d'apprentissage qui lui sera versé par l'Union Nationale des M.F. ce qui met pas la Fédération de L. A. en situation de force, puisque attendant de l'argent de l'Union Nationale elle pourra encore moins se permettre d'intervenir auprès de l'Union et par la taxe d'apprentissage.

Ce qu'il faut dire aussi à propos du budget c'est que lorsqu'on dit qu'on fonctionne grâce à l'argent apporté par les familles et les subventions de fonctionnement, en fait pour équilibrer nos budgets nous sommes contraints de rechercher la taxe d'apprentissage (0,50 % des salaires, versés par les entreprises) nous sommes contraints de rechercher des activités d'été, location des M.F. pendant juillet et août, location de week-end. Enfin tout ce qui peut être intéressant pour ramener des fonds à la maison.

Le financement des maisons est très aléatoire; les 170 millions iront boucher le trou à la M S A, mais ils ne régleront pas le déficit actuel de la Fédération puisqu'il faudrait encore trouver environ 130 millions pour rééquilibrer et assainir la trésorerie.

C'est ce qui fait que le Conseil actuel de la Fédération ne veut pas satisfaire nos revendications parce qu'il veut en priorité rééquilibrer son budget pour la rentrée prochaine, en prétextant que ce sera un moyen pour verser les salaires à temps (...). Les économies proposées par la Fédération sont de supprimer les avantages acquis depuis 70 par rapport au perfectionnement.

A ce sujet, il existait un contrat de réemploi avec la Fédération pendant 3 années avec maintien du salaire pendant toute l'année, Maintien simplement de la différence entre les bourses de la promotion sociale et le salaire précédent.

Ça, ils veulent le supprimer.

2ème économie: Nous avons eu le 30 septembre un accord avec la Fédération pour une grille unique toute catégorie au niveau des M.F. parce que nous avons plusieurs grilles: une pour les enseignants, une pour les secrétaires, une autre pour les maitresses de maisons. C'est dire les personnes qui sont plus particulièrement chargées de la cuisine, l'économat, l'accueil...

Nous avons obtenu une grille unique et ce pour une somme de 13 millions anciens qui devaient être débloquée à partir de 1er janvier 78.

Le 27 janvier on nous a appris que cet engagement ne pourrait pas être tenu.

Et en plus, on nous a annoncé qu'il y aurait une réduction de personnel à la Fédération des M. F. Nous avons demandé des négociations sur tous les points, mais ceci est resté sans réponse. Simplement, mardi 30 mai nous avons débrayé et nous sommes allés à la réunion du Conseil d'Administration et une délégation a été reçue mais on s'est heurté une nouvelle fois à un refus systématique sur tout.

Il faut voir également que si on fait beaucoup de journées de grève, par exemple une semaine avec 60 % de grévistes, ça permet de régler le mois précédent qui n'a pas été payé avec ce qu'on a perdu.

Comme solution au règlement des salaires, à la limite, on leur en apporte une gratuite. On est obligé de chercher des solutions un peu plus originales.

A la réunion du Conseil, le Président Mr. BOUCHER, nous a dit qu'il avait peut être une solution qui serait de faire appel aux "jeunes demandeurs d'emploi" (J.D.E.) ce qui fait partie des mesures prises par le gouvernement pour permettre aux jeunes de trouver de l'emploi. Par ce biais rappelons que ça permet, avec des J.D.E. de 6 mois, de ramasser qq. millions pour les M.F. A la limite il peuvent embaucher des gens ce qui permettrait de maintenir l'emploi des autres moniteurs...



LES CONDITIONS

DE TRAVAIL ?



R.: Nous ne sommes pas des professions spécialisées dans chaque matière. Le même moniteur va enseigner à la fois des maths de la physique, chimie, biologie... Est-ce qu'il sera compétent dans toutes les matières? Mais à la limite on est formés pour tout animer et donc ça peut se faire. A la Fédération, on refuse cette question.

En plus des cours il faut qu'on assure la comptabilité, la gestion qui est normalement du ressort du trésorier.

Jusqu'à maintenant la surveillance de nuit nous étions tenus de l'assurer mais ce n'était pas précisé dans un horaire.

Syndicalement, on a droit à un crédit d'heure, on nous dit prenez le, débrouillez vous, mais on n'a pas de remplaçant.

De même pas de remplaçant lorsque quelqu'un est malade.

Le danger, c'est qu'on risque de ne plus pouvoir être auprès des élèves car on est surchargé par les tâches autres que les travaux pédagogiques. Il faudrait plus de personnels. Tout ça, se fait ou détriment de la qualité du boulot.

Pour les salaires: Il y a de gros écarts à l'intérieur d'une même M. F. où on se partage tout de même le boulot. Une maitresse de maison gagne en gros 2000 F et des moniteurs qui ont 10 ou 12 ans d'ancienneté vont se retrouver avec 4000 F. Ce qui est un système trop hiérarchisé alors que le boulot, dans la réalité, est partagé.

Il nous propose comme solution que ceux qui gagnent plus ne soient plus augmentés et presque qu'ils redonnent aux autres.

Ce qui voudrait dire que le gros producteur de lait quand il touche sa paye, il irait en redonner à son voisin qui n'a que 10 vaches. Interview A P L



DERNIERES NOUVELLES :

Le lundi 8 juin et le vendredi 9 juin, les salariés des M. F. ont débrayé à l'appel de la CFDT. Une nouvelle rencontre a eu lieu, à la suite de laquelle le Président de la Fédération a laissé entrevoir une possibilité de dialogue entre salariés et Conseil d'Administration mais sans préciser de date.

Les salariés demandent une véritable négociation sur leurs principales revendications.

A l'occasion de ces débrayages les sections syndicales de salariés dépendant de la Fédération Agriculture (Coopérative, Maison de l'Agriculture, MSA, Crédit Agricole) ont apporté leur soutien aux revendications posées par les salariés des M.F. Ils sont venus s'informer au siège de la Fédération des M. F. occupé par les grévistes.

Le mouvement va se poursuivre dans les semaines à venir.



Quoi de neuf du cote des stagiaires Barre ?

Après la réunion du 8 juin il est ressorti que bien qu'un petit peu moins nombreux le comité semble vouloir prendre une orientation plus dynamique et s'éclaircir quant à ses perspectives=

- tout d'abord une diffusion sur les ANPE (aux jours et heures de pointage) d'un tract résultant les stagiaires et appelant à se mobiliser sur les problèmes du chômage.

- la parution dans le courant de la semaine prochaine d'une fiche pratique "droits du stagiaire et du vacataire" nous permettant de connaître et de faire valoir nos droits.

- un dossier qui sortira sous quinzaine regroupant de nombreux témoignages dénonçant la situation des stagiaires Barre et mettant à jour l'hypocrisie de ce pacte pour l'emploi des jeunes.

- * pour l'emploi des jeunes faisant état des textes officiels sur le pacte national sur l'emploi et le nouveau
- * analysant de manière plus approfondie l'inconséquence de ces stages face au problème du chômage et le manque de perspective quant à l'avenir qu'ils promettent aux jeunes.....

- une fête le vendredi 30 juin

visant à réunir tous les gens (chômeurs, travailleurs.....) qui ont ou qui ont eu à se poser le problème de l'emploi.

Le lieu et le "menu" seront communiqués plus tard.

- Enfin devant les réponses évasives des ASSEDIC pour le versement ou non des indemnités de chômage, nous avons décidé d'agir afin d'obtenir une réponse affirmative

Nous encourageons tous les stagiaires à téléphoner aux ASSEDIC et à l'aide publique afin d'inciter ces organismes à nous répondre clairement.

Des bruits de couloir prétendent qu'un stagiaire n'ayant pas travaillé avant son stage et n'ayant pas de diplôme ne peut toucher les ASSEDIC.

Donc n'hésitez pas à les appeler même plusieurs fois d'ici jeudi prochain afin qu'ils appliquent les circulaires de l'UNEDIC favorable à l'ASSEDIC pour tous.

ASSEDIC tél. 46-01-00

Aide publique tél. 47-08-77

De plus nous pensons nécessaire d'aller les consulter directement, afin qu'ils nous donnent en présence de la Presse, une réponse officielle.

Le rendez-vous est fixé

Le Jeudi 15 juin à 11h
Rue Cale Crucy (en bas du
bd Churchill et bd de la
liberté)

Nous appelons les sections syndicales, les organisations politiques, les syndicats à nous accompagner lors de cette démarche.

- le comité propose une "réunion large" avec des paysans qui eux-mêmes exploités ont eu à se poser le problème de la main d'oeuvre notamment avec les stagiaires Barre.

Cette réunion se tiendra

Le Mercredi 21 juin à
20h30

à Mésanger

(l'adresse précise sera communiquée pour le calendrier du prochain n°)

- Prochaine Assemblée Générale du comité stagiaires et vacataires

Jeudi 15 juin à 20h30
au centre socio-culturel
de Malakoff, rue d'Angleterre n° 10

WARIN :



CGT

Après 7 semaines de lutte, nous en sommes toujours au même point, le patron reste sur ses positions.

- 1Fr de l'heure échelonné jusqu'à Janvier 1979

Il est soutenu en cela par la Maîtrise et les Employés de Bureau qui font la production à notre place

Nous, nous exigeons nos 1Fr de l'heure immédiatement!

Le 13e mois.

Nos salaires sont actuellement, de 10, 57 Frs à 11,33 Frs

Face à ces conditions de misère, nous sommes décidés à poursuivre la grève, d'ailleurs un vote à bulletins secrets a montré que nous sommes 100 % à ne pas vouloir céder.

Nous faisons appel à votre soutien, à la solidarité de tous les travailleurs, en vous demandant de participer à nos collectes en parlant de notre lutte autour de vous et en VENANT NOMBREUX au

G A L A de S O U T I E N

qui aura lieu le

16 juin à 21 h 30

au Centre socio-culturel de Malakoff 12, rue d'Angleterre à Nantes

Théâtre et Chansons - Bar
Buffet avec la participation de la Troupe Jean Rigolet

Les travailleuses et travailleurs de chez WARIN

10° SEMAINE DE LUTTE

FETE DE L'UNITE POUR

LMT

Avec le soutien des Associations et partis d'Orvault.

MARDI 13 JUIN 18h

18 h FACE A L'USINE

Bourg d'Orvault

Lundi matin, les grévistes ont décidé d'occuper le centre d'information pour demander à nouveau à la direction de négocier. Devant l'intransigeance patronale, les grévistes ont occupés jusqu'au mardi matin. La direction a de nouveau fait appel au juge des référés.
Des débrayages suivis par 250

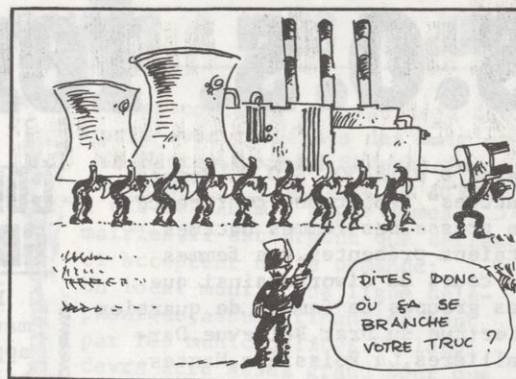
personnes ont continué le reste de la semaine.

A NOTER que mardi 13 à 18 heures une fête de l'unité pour LMT aura lieu après cette 10e semaine de lutte, avec le soutien des associations et partis d'Orvault. Cette fête se déroulera face à l'usine.

Notre correspondant APL-Prefecture communique

LE PELERIN: L'EDF AVANCE à petits pas

Nature de l'opération	Montant (milliers de francs)	Observations	
		1979	1980-8
Construction d'une centrale nucléaire :			
Terrassements généraux	30 000	12 000	18 000
Voirie intérieure au site	20 000	3 000	17 000
Voirie d'accès	15 000	7 000	8 000
Voie ferrée	20 000	-	20 000
Fondations spéciales	20 000	20 000	-
Génie-civil des ouvrages principaux (1ère paire de tranches)	500 000	-	500 000
Ouvrages de prise et rejet d'eau - bassins	50 000	5 000	45 000
Réfrigérants atmosphériques (1ère paire)	75 000	-	75 000
Bâtiment administratif	15 000	-	15 000
Restaurant d'entreprise	5 000	-	5 000
Bâtiment d'accueil	10 000	-	10 000
Bloc entretien	6 000	-	6 000
Bloc de sécurité	2 000	-	2 000
Locaux sanitaires d'entreprise	2 000	-	2 000
Génie-civil poste électrique HT	2 000	-	2 000
Bloc des auxiliaires généraux	3 000	-	3 000
Bureaux et magasins provisoires	5 000	5 000	-
Cloîtres	3 000	2 000	1 000
Cités EDF (500 logements répartis en 10 à 20 cités)	100 000	-	100 000
Totaux :	883 000	54 000	829 000



STAGES D'ETUDE NUCLEAIRE AUTOUR DES SITES PROJES TES PAR EDF

L'association française Concordia et IJGD organisent des stages d'étude nucléaire.

STAGE ALSACE près de Marckosheim

du 15 au 30 juillet 1978
- Connaissance de la région
- Etude culturelle et historique

STAGE DE NANTES

du 7 au 28 août 1978
- autour du site Pellerin

STAGE REGION BADEN/ALSACE

du 2 au 23 septembre 1978 et
du 23 septembre au 14 oct. 1978

- autour des sites nucléaire et industriel de la vallée du Rhin (Wyl, Fessenheim).

Les frais d'inscription s'élèvent à 150,00 F pour un stage.

L'objectif de ces stages sera de donner les moyens à chacun d'être sensibilisé et de prendre position par rapport au nucléaire (élément de prise de conscience de l'évolution de la société dans laquelle nous vivons).

Ces moyens seront:

- un travail chez les paysans,
- une prise de contact sur le terrain des comités anti-nucléaires,
- une étude d'implantation industrielle et nucléaire de la région;
- une participation aux luttes locales.
- une approche personnelle de la vie de groupe hors des schémas traditionnels.

Une équipe travaille sur Nantes pour la préparation du stage du Pellerin, vous pouvez vous y joindre ou vous inscrire sur les différents stages.

Pour des renseignements détaillés: CONCORDIA BRETAGNE
14 rue du champ de tir
44300 NANTES

FETE et FOIRE ECOLOGIQUE Cholet

Une fête et foire écologique aura lieu les 24/25 juin prochains à Cholet (Place de la Grange). Elle comprendra des produits issus de l'Agriculture Biologique, de l'Artisanat (technique simples) et des présentations de Médecines Naturelles et Energies Douces. De nombreuses associations (Tiers-Monde, Amnesty International, Union Locale des Consommateurs, Club Naturiste, etc....) seront présentes.

Cette foire sera une grande fête écologique animée par un groupe folk et le chanteur Gérard Ferchaud, par des conférenciers.

Samedi après-midi, Forum sur "L'Education de l'enfant dans quelle perspective?" animé par diverses Ecoles (dont l'Ecole Freinet).

Puis conférence-débat par Yvonne Reiter (Docteur Naturopathe en sciences, et....) sur "L'Alimentation et la Santé".

Le dimanche après-midi:

Débat sur l'Agriculture Biologique avec Joseph Toussiet puis visite de fermes de la région (Roger Bandy "La Fièvre", la Ségunière 49), et conférence débat sur le problème des énergies avec le CRIN Vendée et l'Abbé Béhagel.

Et les exposants vendeurs ainsi que les associations seront les premiers à répondre aux questions sur l'Agriculture, l'artisanat, l'Ecologie.

L'entrée de la foire est gratuite (possibilité camping) et elle est organisée par un "Comité de Coordination des Fêtes et Foires Ecologiques du Centre-Ouest", comprenant Aytre (17) Parthenay et Melle (79) et Cholet (49) et dans l'espoir que d'autres fêtes et foires s'ouvriront afin qu'elle servent de base d'information et de tremplin à une vie différente meilleure et plus simple.

Si vous désirez des renseignements

F. BARRE, la Bézière
49660 - TORFOU

S.O.S. femmes battues

Mardi 6 à 18h30, "S.O.S. Femmes battues" tenait une conférence de presse. Des femmes battues étaient présentes, des femmes en cours de divorce, ainsi que des groupes de femmes de quartier: rue du Drac, Bellevue, Derwallières, La Boissière, Nantes-Nord. Cette conférence voulait à la fois montrer l'importance du problème des femmes battues et appuyer les demandes faites aux mairies de Nantes, Orvault, St Herblain et Bouguenais.

POURQUOI ?



"On néglige de se pencher sur le scandale quotidien, banal à force d'être familier, que constituent les coups et blessures répétés une vie durant. Des femmes en meurent parfois, toujours elles sont marquées physiquement et moralement; c'est sordide d'être frappé, blessé, molesté. C'est une sensation qui avilit, qui détruit, qui annihile la volonté. Une peur constante étouffe tout raisonnement, tout réalisme même. L'homme paraît omnipotent."

Jusqu'à maintenant, ces femmes se sont tuées, et elles restent. Pourquoi ?

Un homme peut toujours échapper à un mariage malheureux, il a généralement l'argent et prend rarement la responsabilité de ses enfants. La femme a les enfants et pas l'argent. Souvent elle ne travaille pas, n'a pas de formation professionnelle, pas de logement. (Les structures d'accueil sont notoirement insuffisantes à Nantes.) Et qui va garder les enfants ? Les équipements collectifs manquent.

De toutes façons il faut qu'elle ose dire qu'elle est battue. Tout l'incite à subir, à se taire. Il est dur de rejeter le mariage, la structure familiale, quand tout l'entourage et soi-même les avaient considérés comme seuls modèles de vie possible.

Elle a d'abord besoin de personnes, qui ne sont pas forcément de son entourage, pour déballer sans honte ce qu'elle vit. C'est un soulagement de pouvoir en parler. Elle se sent, au moins dans l'instant, moins écrasée par la situation, elle peut reprendre son calme pour faire le point.

CONSTITUTION DU GROUPE

Le groupe a d'abord existé de manière informelle. Des femmes apportaient de l'aide à telle ou telle femme en difficulté. Un appel au secours nous conduisit à nous réunir, puis un autre appel à devenir véritablement opérationnelles chez une autre femme un soir de grande violence.

- Poussées par des nécessités pratiques, notre travail prit plusieurs directions:
- recherche juridique: étude de la loi de 1975 sur le divorce et la séparation de corps.
 - enquête sur les possibilités d'accueil (foyers existants à Nantes.)
 - soutien des femmes en difficulté en les aidant à trouver un logement, à déménager, à les mettre en contact avec des avocats, à obtenir l'allocation de parent isolé.
 - confection d'un dossier de presse.
 - contacts avec les autres S.O.S. de Paris, Marseille, Strasbourg, avec des foyers de femmes battues en Hollande.
 - enquête auprès des médecins de la région.

Voici comment se sont présentés quelques uns des cas que le groupe a eu à traiter.

TEMOIGNAGES

● Une jeune femme, Nicole, mariée depuis 2 mois, vient chez moi, car elle a honte d'aller chez sa mère qui a aussi beaucoup de problèmes; elle vient d'être battue et porte des traces; elle a un œil au beurre noir, elle est très déprimée, elle ne sait que faire."

● "Une mère de famille de mon immeuble, mère de trois enfants, vient frapper à ma porte; il est 6 heures du soir. Elle est pleine de sang au cou et à l'arcade sourcillière. Son mari a une maîtresse, elle lui en fait le reproche et il essaye de l'étrangler; il la frappe à coups de pied et de poings. Elle est enceinte; le docteur vient lui faire une piqûre. Huit jours plus tard elle fait une fausse couche. Pendant quelques mois les relations s'améliorent. Puis il recommence, il bat la femme et les enfants; l'aînée des filles, 13 ans, en a tellement marre qu'elle essaie de s'empoisonner; elle prend des cachets et tombe dans la cour de l'école..."

● "Dernièrement, une femme arrive avec son petit dans les bras; il est 9 heures du matin; je la croyais heureuse; elle se jette dans mes bras: "Je n'en peux plus, je n'en peux plus, Bernard me bat et je n'ai pas d'argent, il m'a retiré mon carnet de chèques, je n'ai même pas de lait pour mon petit (15 mois)." Elle me dit qu'elle doit beaucoup de loyers car son mari dépense l'argent du ménage. Cette femme ne sera jamais heureuse avec cet homme, car il l'a prise fille-mère et est très dur avec l'enfant né avant le mariage; il y a un autre enfant, celui-là c'est le dieu."

● Depuis plusieurs années, Mme X subit des violences physiques répétées et graves (fractures du nez, fractures des doigts, du bras, multiples hématomes, morsures, etc.) auxquelles les enfants du ménage assistent souvent.

Le mari est enseignant, tous deux militent dans un parti de gauche. Après des congés maladie répétés, elle a dû démissionner de l'emploi qu'elle occupait.

Depuis un an, en lien avec notre groupe, nous recevons souvent des coups de téléphone désespérés. Nous ne savions comment réagir. Certaines personnes venues remonter le moral de Mme X chez elle, se sont fait mettre à la porte manu militari par son mari.

Sans logement, sans travail, elle a dû être recueillie par une amie avec ses enfants. Elle a dû entamer une série impressionnante de démarches administratives pour tenter de subvenir à ses besoins, le mari, fonctionnaire, touchant lui-même les allocations familiales sur son traitement.

UNE ACTION

Une femme de la rue du Drac raconte:

"Une fois, on a été à huit femmes voir le mari d'une fille qui était battue depuis 15 ans. En montant l'escalier, on n'en menait pas large, on avait peur. Au début, il sifflotait, il était très décontracté. Puis il s'est dégonflé, il a eu la trouille, on lui a dit que nous on n'acceptait plus qu'il batte sa femme, car pour nous c'est comme s'il nous battait, et qu'il aurait affaire à nous. Il s'est complètement dégonflé, il nous aurait presque fait pitié avec nos coeurs de femmes. (!!!!)

Depuis il ne l'a jamais retournée.

ENQUETE PRES DES MEDECINS

Une trentaine de médecins ont répondu à l'enquête. Tous signalent avoir reçu des femmes victimes de coups, et d'après les chiffres donnés, on peut estimer au minimum 1200 à 1500 cas avoués dans l'agglomération nantaise.

La nature des coups est très variée et concerne autant le visage que toutes les parties du corps; 20% des médecins signalent des fractures. 72% des médecins estiment qu'un refuge est nécessaire pour les femmes.

- L'alcoolisme est souvent cité comme cause de violence.
- Les médecins ont mis l'accent sur le silence qui entoure ces violences: -silence des femmes, -silence de l'entourage.
- Ils demandent une information sur les aides possibles.
- Plus de la moitié des médecins révèlent que c'est un problème que l'on retrouve dans toutes les classes sociales.

MAIRIES A VOUS DE JOUER

Des contacts avaient déjà été pris avec les élus des mairies de Nantes, Orvault, St Herblain, Bouguenais. Le dossier de presse a été retransmis à ces mêmes mairies. Il est urgent que celles-ci acceptent notre demande: Un local muni d'une ligne téléphonique, assumé financièrement par les municipalités. Ce local devra être assez grand pour que nous puissions nous y réunir, rencontrer des femmes, répondre à leurs appels.

extraits APL de la conférence et du dossier presse

POURQUOI DES GROUPES FEMMES

Le texte qui suit est la reproduction d'une affiche posée la semaine dernière dans la salle des profs d'un C.E.S. de la région nantaise... Dans cet établissement des discussions animées ont eu lieu après l'initiative de femmes posant la question de la signification sociale du viol et de la lutte à mener contre... Lors de ces discussions, l'"autonomie" du mouvement des femmes a été évoquée: l'affiche suivante est une première tentative de réponse qu'il nous a semblé intéressant de reproduire:

L'AFFICHE

Depuis une dizaine d'années, de plus en plus nombreuses, des femmes ressentent le besoin de parler de leur condition de femme, ressentent la nécessité de clarifier, expliquer, dénoncer collectivement ce qu'elles vivaient comme oppression spécifique.

Pour cela, elles se sont regroupées entre elles afin de parler plus librement, de pouvoir tâtonner, hésiter, comprendre, exprimer des revendications -et ce, d'autant plus que nombre d'entre elles avaient constaté que les organisations et partis existants ne permettaient pas ou limitaient cette réflexion.-

Ceci a conduit à la constitution du -des- mouvement(s) femmes à Nantes et ailleurs...

Sa jeunesse, sa relative fragilité font qu'il est aujourd'hui "structuré" en petits groupes reposant sur des quartiers, des établissements ou sur une réflexion à propos d'un thème: maternité, avortement-contraception, viol aussi (serait-ce un mythe?)

Il est évident:

-que ses réflexions doivent susciter des débats et actions dans la société toute entière..

-que d'autres groupes ou structures hors du mouvement autonome de femmes peuvent et doivent participer à la lutte contre cette oppression spécifique..

D'autres catégories (immigrés, handicapés, jeunes, etc...) sont victimes d'une oppression particulière... qui songerait à se moquer de leur tentative de regroupement -avec ses errances- pour la combattre ? "



**6 heures
POUR
L'AVORTEMENT
ET LA
CONTRACEPTION**

LE VENDREDI 16 JUIN: "6 heures pour l'avortement et la contraception".

De 18 H à 24 H, à la Maison de Quartier des Dervallières, rue Auguste Renoir à NANTES.

Avec:

- Kristen NOGUES et la Carmagnole;
- garderie et bouffe sur place.

QUATRE FORUMS:

- maternité;
- femmes et travail;
- contraception, avortement sexualité;
- garde des enfants, projet GAMIN.

MEETING vers 21 heures.

Entrée: 5,00 F. minimum.



FEMME = { PROFESSION
MATERNITE
LOISIRS
VIE DE COUPLE
RELATIONS
VIE SOCIALE

COMMENT CONCILIER TOUT CELA

Suite à l'intérêt suscité par le film et le débat "Naître aux Lilas", nous invitons les femmes qui désirent confronter leurs expériences, leurs difficultés, leurs solutions, leurs aspirations, à une nouvelle soirée débat:

LE MERCREDI 21 JUIN à 20H30
Salle des Cours Artisanax
(Mairie) à Saint Philbert
de Grand Lieu.

Dans la mesure de la disponibilité des montages, un film ayant trait au travail des femmes sera visionné avant le débat.

Des femmes de St PHILBERT

questions sur la justice et le viol



La violence verbale qui, trop souvent, empêche un réel débat sur la lutte contre le viol et le recours à la justice, risque de masquer les multiples enjeux de l'évènement.

Sans pourtant prétendre à une quelconque vérité, on hésite à prendre le risque d'exprimer le moindre avis devant les contresens, les interprétations allusives et les insultes en forme de concept qui pleuvent de partout.

Un débat semble pourtant nécessaire. Ce texte n'a d'autre but que d'apporter quelques questions de plus.

Poser des questions sur la stratégie du recours à la justice ne signifie pas qu'on veuille atténuer l'horreur du viol.

Et faut-il préciser qu'il n'y a pas à notre sens de viols moins graves, de viols de gauche comme il y aurait des viols pour rire, ou pire des viols excusables par revanche de classe d'un prolo sur une bourgeoise, comme l'insinuaient certains il y a peu.

Il faut assumer jusqu'au bout le fait comme à Aix (Libération du 12 mai) de présenter le procureur comme "du côté des femmes".

De la même façon, il faut reconnaître qu'une plaidoirie de partie civile pourrait consister à demander clairement le sursis plutôt qu'une vague formule pour dégager la responsabilité sur les vingt ans qui tombent.

Quant on parle d'exemplarité de la peine pour le viol, par dissuasion des violeurs potentiels, il faut s'attendre à une possible utilisation d'un tel argument par les criminologues, les partisans de la peine de mort ou les défenseurs du système carcéral et des quartiers de haute sécurité.

Ce n'est pas en répondant à ces objections par un "Vous cherchez à nous culpabiliser" qu'on résout le problème.

Et encore une fois l'ambiguïté d'une stratégie ne remet rien en cause quant à la lutte contre le viol, par contre une stratégie en impasse pourrait-elle empêcher la poursuite d'une lutte. Alors, ne jouons pas aux autruches...

Mais ces objections pour être graves, ne posent peut-être pas le problème essentiel. Car, à peine, la justice vient-elle de mettre fin à sa conception pratique, très restrictive du viol, qu'on peut craindre un véritable glissement dans sa définition qui pourrait mener jusqu'à l'arbitraire juridico-psychiatrique le plus total.

Les tribunaux se contentent aujourd'hui d'admettre la tentative de viol (punissable comme le viol selon le droit).

On peut encore définir à peu près précisément la tentative. Des débuts de contraintes physiques dans le but de forcer à une relation sexuelle constituent sans doute la tentative.

Admettons que cette conception, dès lors qu'on accepte le recours à la justice, soit légitime.

CONSENTEMENT POUR LES FEMMES, CONTRAINTE POUR LES MINEURS...

Il y a quelques mois, les délits sexuels présentaient dans leur traitement judiciaire une contradiction logique évidente.

Le viol était jugé à partir d'une présomption implicite de consentement de la femme, présomption qu'elle devait renverser par des preuves essentiellement médicales.

Les mineurs, à l'inverse, étaient et sont toujours présumés incapables de consentir au plaisir, jusqu'à 15 ou 18 ans selon la nature des relations (hétéro ou homo).

D'un côté les femmes présumées consentantes jusqu'à preuve du contraire, de l'autre les mineurs toujours présumés contraints même sans violence.

Il semble bien qu'au bout de quelques procès intervenus depuis six mois, les femmes aient réussi à détruire la présomption tacite de consentement.

Elles ne sont plus comme avant soupçonnées de provocation, du moins dans les derniers procès.

La jurisprudence semblerait avoir opéré un volte-face et cessé de mépriser les victimes des viols.

Le malaise vient de ce qu'à peine s'est-on réjoui de la fin de ce mépris, on est saisi d'inquiétudes sur ce qui va suivre cette victoire.



RECOURS A LA JUSTICE

Par contre, ce qu'il semble essentiel de débattre, c'est la stratégie de ce recours à la justice, ses modalités et ses conséquences.

Et d'abord, le recours à la justice n'est pas une solution sans nuances. Encore faudrait-il dire clairement ce qu'on choisit d'en faire, depuis la plainte contre X jusqu'à la constitution de partie civile avec plaidoirie-réquisitoire.

Il faut savoir que plaider partie civile pour la victime est un choix et non l'effet d'une machine judiciaire qu'on ne peut plus arrêter.

Il faut dire qu'on choisit de ne pas contraindre le procureur quand il requiert avec les cahiers du Grif sous la main.

LE DÉSIR POLICÉ, SOCIALISÉ !

Mais a-t-on réfléchi à l'étape suivante, de l'élargissement de la répression que constituerait l'adoption de la proposition de loi socialiste (Cf. Le Monde 25 mai).

Le défaut de consentement y est défini comme résultant soit de violences physiques, "soit de tout autre moyen de contrainte ou de surprise". Qu'est-ce que la surprise ?

Un geste, une caresse alors que l'autre (car le violé dans ce texte peut être un homme ou une femme) n'a pas exprimé son désir, serait passible de la cour d'Assises pour tentative de viol.

Et qu'on ne nous dise pas qu'on exagère car c'est exactement cette conception qui est en oeuvre actuellement dans les relations adultes-mineurs, à la différence près qu'ici le mineur ne peut jamais même s'il dit son désir, être considéré comme consentant.

Ce qu'on ne tolère plus au bout du compte ce sont les désirs qui s'expriment dans des gestes et qui ne font pas l'objet d'une socialisation sous forme notamment verbale.

On voit bien quels traitements différentiels cette conception implique... Un désir policé, pensable, sans surprise.

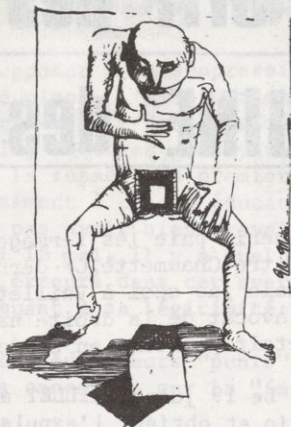
Et surtout pas de plaisirs fantaisistes, de propositions incongrues.

Ce n'est pas un hasard si cette conception se trouve à être la même que celle de Mme Dolto * quant aux relations mineurs-adultes : Mme Dolto est conseillère auprès du P. S. sur ces problèmes... On aboutit ici, à la généralisation de l'attentat à la pudeur sans violence.

Il faut peut-être méditer sur le nouvel ordre amoureux que prépare la justice et l'Etat et sur ceux qu'il atteindra d'abord.

Tous ceux, peut-être qui n'auront pas eu accès au grand tableau des relations "sans surprises" dans les manuels d'éducation sexuelle. Tous ceux aussi qui ne sauront pas socialiser leur désir.

* Cf. notamment, lettre à paraître dans un prochain numéro de "Recherches" sur la pédophilie.



Finalement, le danger comme à l'accoutumée réside dans les manipulations, les différences de traitement par la justice de ce genre de conception.

Peut-être faut-il aussi se méfier de la transposition opérée par le droit, des notions contractuelles de consentement au domaine du désir.

Car, il ne faut pas s'illusionner, c'est la fonction même des contrats que de consacrer la domination. Alors, ne comptons pas sur le droit pour résoudre les problèmes de séduction par "surprise"...

EVITER LA SURVEILLANCE GENERALISEE ?

Mais nous dira-t-on, on n'en est pas là. Et l'on veut seulement voir cesser les agressions sexuelles violentes.

Les perspectives dont vous parlez ne doivent pas faire renoncer à cette lutte. Bien sûr, mais il faut peut-être les avoir à l'esprit pour choisir ses stratégies.

De la même façon, des perspectives plus générales posent un problème quant au recours à la justice.

Il revient en effet, qu'on le veuille ou non, à faire des femmes une catégorie de plus dans les "populations à protéger". Or, depuis plusieurs années, l'Etat tente de multiplier ces catégories sur lesquelles s'appuie toute sa politique de "sécurité".

On commence par reconnaître des droits à ces populations et on impose en même temps des solutions nécessaires à la "sécurité des citoyens" qui rognent sur les libertés de l'ensemble.

Cela ne veut pas dire qu'il faut renoncer à lutter pour ces droits, mais il serait peut-être temps de se demander comment empêcher la montée de ce dispositif de Sécurité généralisée.

Comment empêcher que les revendications des unes et des autres se transforment en justifications par le pouvoir de nouvelles mesures de surveillance et de police ?

Enfin, quelles que soient les réponses qu'on veut bien donner à tout cela, la lutte contre le viol par le recours à la justice démontre qu'on peut très vite arriver à des contradictions profondes entre les analyses et les stratégies des différents mouvements partiels.

Il est évident, dans le cas présent, que le recours à la justice pose un problème pour ceux qui ont lutté contre la prison ou plus largement pour les mouvements autour de la justice et de la délinquance.

Se pose de plus en plus nettement le problème des limites des stratégies de lutte de ces mouvements partiels.

Là encore, il est inutile de crier au scandale et de dire qu'on veut remettre en cause l'autonomie du mouvement des femmes.

Ce n'est pas là le débat ; il s'agit de savoir comment éviter que des contradictions, des effets d'annulation n'apparaissent entre, par exemple, le mouvement des femmes, et d'autre part le mouvement des prisonniers ou la lutte pour la liberté des relations adultes-mineurs.

Autrement dit, comment éviter que nos luttes ne servent d'appui au pouvoir pour enrayer la lutte des voisins ?

Peut-être, y a-t-il d'autres questions à poser dans ce débat, ou d'une autre façon.

Mais, au moins, qu'on ne les réfute pas par une simple inculpation de complicité de viol.

Laissons leur métier facile aux Procureurs. Ils ont des certitudes. Il nous reste des questions.

- un lecteur de l'A. P. L. -



saint herblain



PROFIT des spéculateurs RUINE des paysans



Ville offerte aux spéculateurs qui ne reculent devant rien: une seule loi (le profit et l'argent).

Avec le parquage de dizaines de milliers de familles de travailleurs dans la Z. U. P. ; l'expulsion depuis 20 ans de plus de 200 travailleurs de la terre.

Aujourd'hui, 1 000 chômeurs à Saint Herblain ; destruction de toutes les valeurs et de l'authenticité de ce qui était à Saint Herblain.

Aujourd'hui, c'est la famille Guérin qui en est la victime avec la complicité d'expert-avocats du pouvoir public et de la justice.

Mr et Mme GUERIN, 44 et 46 ans, expulsés d'une ferme maraichère de 1,34 h aux Bourderies à Saint Herblain, depuis 19 ans dans les lieux.

Charles VEILLET, gros transporteur, leur propriétaire à la Rabotière à Saint Herblain, grâce à l'expert Jean POULAIN, encaisse les fermages de 2 488 Kg de blé et 400 Kg de viande.

En 1972, Mr GUERIN appelle au tribunal paritaire pour réparation de l'habitation et prend contact avec le conseil juridique du syndicat agricole qui lui conseille de prendre maître CHAUMETTE, avocat, afin de contraindre le propriétaire à faire les travaux pour survivre à

Depuis des années, par tous les moyens et les astuces, VEILLET a refusé des réparations ordonnées par le tribunal paritaire.

Il a préféré les faire, ces réparations, à son superbe château du Vigneau à Saint Herblain, avec les rentrées d'argent de bien foncier que lui gère Mr POULAIN, expert à Saint Herblain.

Mr Guérin paie les fermages 73-74 à maître Chaumette. Ce dernier ne signale pas ceci à Veillet et Toulza (avocat de la droite nantaise) il était pourtant en contact avec eux.

Le 19 juin, VEILLET appelle Guérin et obtient l'expulsion de la famille par résiliation du bail

Fait étonnant: la famille GUERIN n'a reçu aucun huissier pour ordonnance de non paiement.

Plus stupéfiant, après la condamnation du 19 juin à Nantes, Mr GUERIN reçoit un chèque de maître CHAUMETTE de 621 559,00 F. montant des fermages consignés des années 73-74.

Se trouvant trahi, Mr GUERIN, avec l'appui du syndicat agricole, fait appel à maître ROUTIER-LEROY, un autre avocat, qui renvoie le chèque à maître CHAUMETTE.

Mr GUERIN n'ayant pas gardé le chèque de maître CHAUMETTE. Qu'est devenu ce chèque ? Où sont les 621 559,00 F. ?

Mr GUERIN, se voyant trahi, fait appel à Rennes le 4 mars 76.

Le tribunal confirme le jugement et le propriétaire Charles VEILLET obtient 1 000,00 F. de dommages et intérêts en plus... Ce cumular.

Voilà comment la justice règle les problèmes qui lui sont soumis : réduire une famille de travailleurs à verser plus de 2 millions aux avocats, plus frais de justice, et en plus pour se faire expulser.

De ce fait, sur l'exploitation la famille vend le matériel pour régler les frais au riche propriétaire VEILLET, et M. GUERIN est

obligé de trouver un emploi de manoeuvre, sans garantie.

De l'autre bord, le propriétaire, transporteur, fait bien travailler ses ouvriers pour son profit et gère ses actions en bourse

et ses biens fonciers. Tous les rouages de la société à son service.

Voilà un capitaliste qui a expulsé un fermier par des moyens scandaleux comme à Cheix en Retz pour les MOUILLE et les PELERIN à Mésanger, avec l'appui des mêmes avocats, maîtres Toulza et Chaumette.

Ce propriétaire VEILLET pour ra spéculer

avec son terrain de la ferme des Bourderies.

Veillet, depuis à le culot de demander pour occupation de la terre la somme de 291 000 F. qu'il va retenir sur le salaire de Mr GUERIN. Aussi, Mr GUERIN, avec le syndicat agricole et maître JOURNAUD, a demandé par lettre du 6 avril :

- qu'il (VEILLET) renonce à toutes les créances actuelles et accepte de solder les comptes en leur état actuel ;

- qu'il s'engage à ne pas inquiéter à l'avenir la famille GUERIN quant à l'état de la ferme des Bourderies.

Tous ceux qui ont soutenu la famille GUERIN et ceux qui veulent les soutenir dans les jours qui viennent afin de faire céder VEILLET... doivent se tenir prêts à agir collectivement.

- des paysans de St Herblain et Couéron -

A P L théâtre fou joué Prévert AUTOCOLLANTS

L'A.P.L. vient de sortir deux autocollants superbes, un carré 12 x 12,5 et un autre rectangulaire 9,5 x 25 en trois couleurs (rouge, noir, blanc). Le but, faire connaître au maximum le journal par ce support. Nous demandons donc à tous les abonnés et même à tous les lecteurs de participer à cette campagne.

Si des bénéfices sont tirés de l'opération, ils serviront à acheter une machine I B M à bouler ou une photocomposeuse ce qui améliorera encore la qualité du journal.

Alors venez chercher nos autocollants à l'APL ou à la Librairie 71, - le Carré 3 F, le rectangle 5 F.

LE 16 JUIN 78 au Centre social de La Boissière à 21h,
LE 21 JUIN 78 au C.E.S. de la Thébaudière (Sillon de Bretagne).

Jacques Prévert, compagnon de nos heures de collège, n'est-il que scolaire et gentil: "Le Cancre", "Les Es argots"? N'est-il que surréaliste et anticlérical: "Dîner de Têtes", "La Cène"?

Ne serait-il pas aussi revendicatif: "Le Temps Perdu"? Irrévérencieux: "En Famille"? Antimilitariste: "Sur le Champ"? Sensible aux problèmes sociaux: "Cheveux Noirs"? Conscient des réalités politiques: "Câble Confidential"? Désillusionné "L'Ordinateur"?...

blain: l'imp. en grève

Depuis février 1978, les éducateurs s'opposent à leur association "Les Papillons Blancs". Celle-ci s'est soudainement souvenue que le fonctionnement appliqué à l'I.M.P. de Blain depuis 6 ans n'était pas tout à fait conventionnel et a supprimé, sans réflexion, une réunion qui se pratiquait le jeudi après-midi. Cette réunion de 2h 30 se faisait en l'absence des enfants qui rentraient chez eux, ce qui permettait à l'équipe éducatrice d'aborder les problèmes de façon collective, sur beaucoup de points: les activités, les enfants, les problèmes de fonctionnement, critiques des attitudes, etc...

Seulement voilà... après trois mois et demi de grève des éducateurs tous les jeudis après-midi et la baisse de la qualité de prise en charge des enfants -

pour s'opposer à la suppression de la réunion - l'association et le directeur de l'établissement, Mr. GUAIS, font les gros yeux et donnent la fessée: Un premier avertissement à chaque éducateur pour ne pas avoir bien travaillé le mardi 16 mai. Il y a quelques petites erreurs dans cet avertissement quant à sa légitimité:

- Deux éducateurs "punis" ne sont pas concernés par la "faute"

- Le temps de travail et la prise en charge des enfants a été respectée, ce mardi 16 mai.

- Le directeur de l'établissement, Mr. GUAIS, fait une note de service, le 29 mai, demandant aux éducateurs de bien travailler et l'avertissement vient ensuite mais pour une "faute" antérieure de 13 jours à la note de service..

Enfin pour eux, président et directeur, l'essentiel est de faire peur aux éducateurs de l'I.M.P. désormais tous en grève du lundi 5 juin au vendredi 9 juin. Mais un avertissement mal fondé fait-il peur???

Nous ne sommes pas prêts à céder. Le fonctionnement que nous avons depuis 1972 nous satisfait sur beaucoup de points bien plus que le fonctionnement actuellement proposé et que nous refusons depuis 4 mois.

Nous voulons que l'Association tolère cet ancien fonctionnement.

Nous nous opposons aux punitions et exigeons la levée immédiate des sanctions.

Les éducateurs en grève.

LIB. 71 :

"UN CONSEIL DE CLASSE TRES ORDINAIRE"

Le vendredi 16 juin à 20h30, Fraternité Protestante, 3 rue amiral Duchaffault, débat organisé par la librairie 71.

Documents secrets: l'enregistrement d'un conseil de classe dans un lycée. Terrible. On savait bien que les élèves sont souvent traités comme des billes. Mais ici le cynisme et le mépris s'étalent d'autant plus qu'ils se croient à huis clos. Un proviseur exerce sa dictature de manière quasi-maladive, sans que les profs ni les délégués des parents et des élèves puissent seulement protester.



Caricature? On voudrait l'espérer. Mais l'analyse institutionnelle qui suit le compte-rendu de ce conseil de classe, montre hélas comment une structure aussi hiérarchique que l'Education nationale entrave sans cesse le fonctionnement démocratique.

A commencer par la publicité des débats?

C'est pourquoi ce livre est un instrument de combat pour la démocratie à l'école.

Débat avec Patrick Boumard, auteur du livre (prof à l'ENNA de Nantes)

loi anti-casseurs : LES 25 ETUDIANTS VONT REPASSER EN PROCES

Le 12 mai 1976, les étudiants en grève contre la Réforme Soisson manifestent. La Faculté de Droit fermée par les flics, ils occupent le théâtre Graslin rebaptisé "nouvelle fac. de Droit-Sciences Eco." et 4 tiennent une conférence de presse. Le théâtre est évacué sans incident, mais un "incendie" s'y déclare 30 minutes après. Aussitôt après, les flics chargent sauvagement, ratonnent: 87 interpellations qui deviendront 25 inculpations, faites au hasard. Pendant les vacances universitaires, 1er jugement, mais le dossier est vide: ils sont relaxés. La loi anti-casseur ne peut s'appliquer.



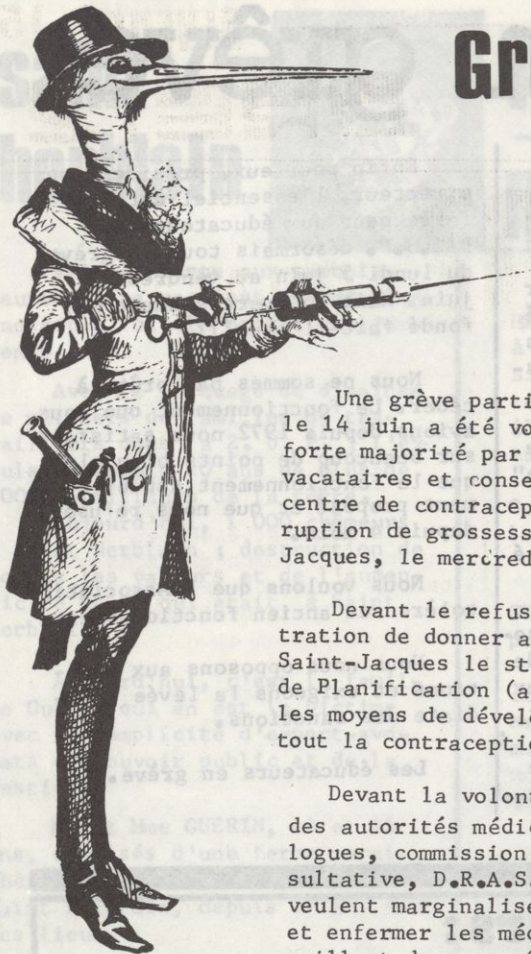
Pourtant, le pouvoir les renvoie au tribunal à Rennes le 7 décembre 76: il faut faire un exemple, mais comment les condamner? Alors qu'il ont déjà été relaxés? En changeant le motif d'inculpation (en plein procès!). On ne les accuse plus d'avoir mis le feu au théâtre, mais d'avoir participé à une manifestation non autorisée et d'y être restés après avoir connu les dégâts occasionnés pendant celle-ci.

Cela permet de les condamner à 2 mois de prison avec sursis. Mais juridiquement cette procédure s'est révélée abusive. La Cour de Cassation vient de casser le jugement. Le Président de la Cour d'Appel de Rennes, Me. JOUBERTEAU, en retraite aujourd'hui auprès de Guichard à La Baule, s'était montré un peu trop zélé.

Les 25 vont repasser en jugement à la Cour d'Appel d'Angers. Ils doivent être relaxés. Il faut empêcher que la loi anti-casseur soit appliquée, que le pouvoir exerce sa répression judiciaire sur les 25 otages du mouvement étudiant.

A bientôt

P.S.: Les 25 otages doivent prendre contact le plus tôt possible avec l'A.P.L. ou avec leurs avocats.



Greve partielle a St Jacques

Une grève partielle débutant le 14 juin a été votée à une très forte majorité par les médecins vacataires et conseillères du centre de contraception et d'interruption de grossesse de Saint-Jacques, le mercredi 6 juin 1978.

Devant le refus de l'Administration de donner au Centre de Saint-Jacques le statut de centre de Planification (afin d'avoir les moyens de développer avant tout la contraception).

Devant la volonté évidente des autorités médicales (gynécologues, commission médicale consultative, D.R.A.S.S....) qui veulent marginaliser le centre et enfermer les médecins y travaillant dans un rôle strict

"d'AVORTEUR" leur ôtant la possibilité de faire de la contraception et de la prévention, nous vous informons que jusqu'à obtention du statut de centre de planification, les 23 médecins vacataires suspendent leur activité d'Interruption de Grossesse et se consacrent pendant ce temps uniquement à la contraception.

Au sujet de cette action et de la situation du Centre de Contraception et d'Interruption Volontaire de Grossesse de Saint-Jacques, une conférence de Presse est prévue le lundi 12 juin à 20h 30 à la Mairie de Nantes (Hôtel Rosmadec).

D'autre part, une intervention est prévue le vendredi 16 juin aux 6 heures pour la contraception et l'avortement qui se tiendront à la maison de quartier des Dervallières à Nantes.



L'ATELIER-THEATRE/NANTES présente

LES BONNES (Jean Genêt)
Jeudi 15 et Vendredi 16 juin à 21h

EN ATTENDANT GODOT (Samuel Beckett)
Lundi 19 et Mardi 20 juin à 21h.

Théâtre Francine Vasse rue Colbert à Nantes.

Prix des places: 20 francs.

Réduction individuelle: 15 francs

pour étudiants, chômeurs, scolaires.

Réduction collective: 10 francs

pour groupes de plus de 10 personnes.

Abonnements aux deux spectacles: 32 francs.

Réduction individuelle: 24 francs.

Réduction collective: 16 francs.

Location à partir du Mardi 13 juin à la librairie Euzen, rue Jean-Jaurès.

Rappelez-vous... L'Atelier-Théâtre/Nantes qui a joué au Festival Kervégan en juin 76 "Outrage au Public" de Peter Handke, vous propose ses deux nouvelles créations: "Les Bonnes" de Jean Genêt, et "En attendant Godot" de Samuel Beckett.

"Les Bonnes" - Jean Genet: Genet s'inspire d'un fait divers (l'assassinat de la femme et la fille d'un avoué du Mans en 1933 par leurs servantes, les soeurs Papin)

UNE JOURNEE FOOTBALL

Nous aimons le foot, mais pas la dictature.

Nous aimons le beau jeu, mais pas le chauvinisme guerrier.

Pour manifester notre goût pour le jeu libre, pour le plaisir, et pour marquer notre opposition à la caution apportée par le "Mondial" au général Videla, l'Unité Populaire pour le Socialisme (UPS) et le Mouvement Football Progrès (MFP) prennent l'initiative d'une journée le sa-

mais ne conçoit pas sa pièce comme un compte-rendu de ce double meurtre. "Les Bonnes" ne sont pas une satire sociale: nous sommes en présence d'une messe noire, d'un rituel qui est l'expression d'un refus de vivre.

"En attendant Godot" - Samuel Beckett: Les personnages de Beckett agissent à la limite de l'incoscience avec une force d'habitude voisine de l'acharnement à vivre, et leurs actes ne prennent une vraie signification que grâce à leur côté rituel. On ne saurait être insensible au comique des deux personnages que sont Didi et Gogo, déshumanisés par leur aspect de clowns qui tournent en dérision les problèmes les plus graves.

ET LIBERTE

medi 24 juin sur les terrains de la Géraudière (Nantes-Nord). Sont invités à cette journée, tous ceux et toutes celles qui aiment le sport et qui entendent manifester leur solidarité, quelles que soient les nuances de leurs opinions.

S A M E D I 24 J U I N
à partir de 14 h

sur les terrains de la maison des Jeunes de la Géraudière

Bulletin de Participation: 

NOM _____

* je souhaite jouer au foot
au tennis-ball

* Nous engageons une équipe de
_____ joueuses et/ou _____
joueuses pour le foot

* Nous engageons une équipe de
_____ joueurs et/ou _____
joueuses pour le tennis-ballon.

A RENVoyer le plus tôt possible, pour faciliter l'organisation, à Maison des Jeunes de la Géraudière, 81 rue des Renards
44300 NANTES

FEST NOZ GRATUIT

Nous sommes un groupe de
SAFFRE (L. A.) qui va organiser
un fest-noz sur notre commune.

Particularités: ce fest-noz sera gratuit, il se déroulera le 17 juin à 21h à Saffré sur la route de BLAIN.

Pourquoi ce fest-noz est-il gratuit?

1. - Parce que l'on en a marre des fest-noz organisés à des prix sûrement excessifs (8,10,15 F) même si cela paraît peu par rapport aux bals.

2. - Parce qu'on en a marre des fest-noz organisés par des associations qui n'ont rien à voir avec la culture bretonne et qui par la même occasion, dégrade son évolution. Quelques exemples: Foot ball, ping-pong, maisons familiales, A.F.N. ou même des groupes indépendants qui ont fait des fest-noz (au moins deux fois) pour se payer des vacances d'hiver.

3. - Parce qu'on en a marre des groupes amateurs qui, bien qu'ayant fini d'amortir le prix de leurs instruments, continuent de se graisser la patte sur les jeunes pigeons bretons.

Dans ces conditions, vous vous doutez bien que les groupes qui viendront seront bénévoles (nous paierons seulement les frais d'essence) et surtout pour la culture bretonne.

J'en profite pour inviter
tous les chanteurs et musiciens
qui veulent participer à ce spec-
tacle.

L'invitation va aussi pour tous les mouvements bretons qui désirent se faire connaître.

Ce fest-noz gratuit est un pari bien sûr. On se doute bien que tout spectacle ne peut se faire gratuitement de façon constante, car nombreux sont les groupes qui s'entraînent souvent et qui disposent d'une sono personnelle. Il faut bien qu'ils amortissent un tant soit peu.

Mais c'est là qu'on trouve
les abus une fois l'amortissement
fini.

Signature A.D.N.

P.S.: A.D.N. veut dire acide désoxyribonucléique et c'est le nom (bidon) donné à l'association qu'on a été obligés de créer pour avoir un terrain.

**fêtards - du
14 juillet -**

COMITE DU FRONT AUTOGESTIONNAIRE
NANTES-SUD et SUD-LOIRE

Nous vous proposons de participer
à un PIQUE-NIQUE pour:
-se rencontrer, faire connaissance,
se détendre.

Quelques camarades ont accepté de réfléchir à l'animation du groupe des enfants présents, afin que cette journée soit la plus agréable possible pour eux aussi. Toutes les bonnes volontés sont et seront acceptées.

-discuter de la situation sociale et politique présente, afin de mieux y situer le courant autogestionnaire.

-discuter de la proposition faite plus haut: une fête après l'été; son opportunité, sa date, son contenu, son organisation; quelques idées seront soumises au débat par le comité.

Ce pique-nique a lieu le 18
juin, de 12h à 18h (environ), au
Centre Aéré de la Ville-au-Denis
à Bouquenais.

PREVOIR d'apporter:

-de la bouffe bien sûr (il y aura de la boisson sur place).

-jeux, instruments de musique, et tout ce qui peut contribuer à l'animation de la journée.

-des tas d'idées...

L'UNION GENERALE DES ETUDIANTS DE
TUNISIE, SECTION DE NANTES,
organise une soirée Couscous
le vendredi 16 juin à 20h30, au
restaurant universitaire La Lom-
barderie, boulevard Michelet.
*Animation culturelle
*Chorale,
*etc...

Tous les amis du Peuple Tunisien
sont cordialement invités.
Participation aux frais: 15 francs.
Pour les billets, s'adresser à
l'A.P.L. et à la librairie 71, rue
Jean-Jaurès.



a.i.o.

NOM-PRENOM-PROF.-ADRESSE-SIGNATURE

Reproduisez cette pétition, faites-la circuler, et, une fois remplie, renvoyez-la aussitôt, à:

1'A.L.O., 36 rue des Bourbonnais,
75001 PARIS

Ecrivez très lisiblement. Merci!

PETITION

"TOUT INDIVIDU A DROIT A LA LIBERTE D'OPINION ET D'EXPRESSION, CE QUI IMPLIQUE LE DROIT DE NE PAS ETRE INQUIETE POUR SES OPINIONS ET CELUI DE CHERCHER, DE RECEVOIR ET DE REPANDRE SANS CONSIDERATION DE FRONTIERE, LES INFORMATIONS ET LES IDEES PAR QUELQUE MOYEN D'EXPRESSION QUE CE SOIT".
(Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Article 19)

Tout pays avancé et responsable doit permettre la communication et la diffusion, par tous moyens y compris celui des ondes, de la création et de l'information.

La France doit corriger dès aujourd'hui la situation bloquée dans laquelle elle se trouve en ce domaine. Cela est nécessaire pour assurer l'épanouissement de toutes les libertés.

En conséquence, Nous soussignés, demandons:

Le respect de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, (Art. 19), dans tous les domaines et en particulier celui de la Liberté d'Expression Radiophonique.

La liberté Radio sans exclusives, Une législation assurant les conditions réelles d'existence de ces radios.

calendar...

Mardi 13 juin

- 18H : rassemblement devant l'usine LMT à ORVAULT
- 20H 30 : réunion du Crin Nantes Est, centre social de la Bottière

Mercredi 14 juin

- 14H : à Angers, procès de 2 ob-
jecteurs insoumis à l'ONF
- 18H 30 : 5H contre le Mondial
de la torture et de solidarité
avec le peuple argentin. Théâtre
de Rezé, rue Guy Lelan.
- 20H 30 : réunion du Crin Centre
à l'APL, 26bis bld Schuman.

Jeudi 15 juin

- 20H 30 : "le grand valet" de
Jakez Helias, par le théâtre du
Bout du monde, à ORVAULT.

Vendredi 16 juin

- 18h : "6H pour l'avortement et
la contraception" à la Maison de
jeunes des Dervallières, à Nantes,
avec Kristen Noguère et la Carma-
gnole. Garderie et bouffe prévues.
- 19H 30 : Radio-libre 44, sur
90 et 96 Mgh;
- 20H 30 : Couscous de l'Union
générale des étudiants tunisiens,
au R.U. de la Lombarderie. Billets
à vendre à l'APL.
- 20H 30 : "An Ostaj", théâtre
d'après Brendan Behan, à la Maison
de la Culture de Nantes.
- 21h 30 Gala de soutien à Warin
voir p. 6

Samedi 17 juin

- 20H 30 : Fête des paysans-travail
leurs de Vendée, salle du manège à
la Roche-sur-yon. Au programme:
-théâtre marionnettes Wessafic
-débat sur les luttes
-chanteurs vendéens
- 20H 30 : "Chants, musique et dan-
ses de Bretagne et d'Ecosse" cour
du Château des ducs
- 21h : Fest Noz gratuit à Saffré

Dimanche 18 juin

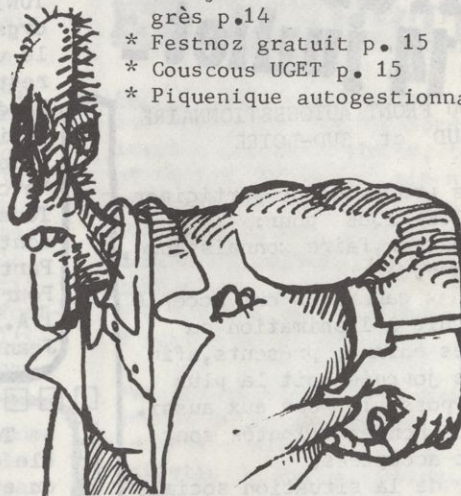
- à partir de 12H : fête champê-
tre de Vie et Action, parc de la
Gourmerie à St Herblain.
- 14H 30 : fête de la St Jean à Teil
lé

Lundi 19 juin

- 20H 30 : débat sur les écoles
maternelles en langue bretonne
Centre Jean Macé, 90 rue Préfet
Bonnefoy.

Jeudi 15 - Mercredi 21

Stagiaires Barre voir p. 6



SOMMAIRE

OUVRIERS

- * Le travail tue p.2-3
- * Grève à la Maison Familiale 4-5
- * Stagiaires Barre 6
- * Gala de Soutien à Warrin 6
- * LMT fête le 13 p.6

ENVIRONNEMENT

- * L'EDF avance p. 7
- * Stages d'étude nucléaire p. 7
- * Fête écolo à Cholet p.7

FEMMES

- * " SOS Femmes battues " p.8-9
- * Pourquoi des groupes femmes 9
- * Questions sur la justice et le
viol p. 10-11

PAYSANS

- * St Herblain, profit des specu-
lateurs, ruine des paysans p.12

ECOLE

- * IMP Blain en grève p. 13
- * Les 25 étudiants cassés p.13

DIVERS

- * Grève au centre de contraception
et d'interruption volontaire de
grossesse p.14
- * Une journée de football et pro-
grès p.14
- * Festnoz gratuit p. 15
- * Couscous UGET p. 15
- * Piquenique autogestionnaire p.15

ABONNEMENT

Un trimestre : ☐ 12 numéros : 25 F Soutien : 40 F
Un semestre : ☐ 24 numéros : 50 F Soutien : 80 F
Un an : ☐ 48 numéros : 100 F Soutien : 150 F

NOM : Prénom :
Adresse :

Mettre le chèque à l'ordre des **Nouvelles Éditions de l'Ouest**
et l'envoyer à l'**APL**, 26 bis boulevard R.-Schumann — 44300 NANTES

☐ 3 numéros gratuits ☐ 8 numéros 10 frs

Réservé aux personnes à qui tu veux
faire connaître le journal

APL

REUNION DE REDACTION

le vendredi: 21 h
ouverte à tous.

PERMANENCES

Tous les jours: 17-19 h
Telephone: 76 26 33